



## MAIRIE DU BEC HELLOUIN

### INFORMATIONS MUNICIPALES N° 62 – MAI 2021

#### REUNION DU 12 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FINET Pascal, Maire.

Etaient présents : MM. FINET, BRETHEAU, COUY, GAUTIER, FALCE, THONNEL, Mmes BRUNY, GEOFFRION, HUGUET-HERMENAULT et LABOIS

Absente excusée : Mme DECONNINCK

Mme LABOIS a été désignée secrétaire de séance.

#### Travaux du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) à St Martin du Parc

Le conseil municipal a accepté les montants définitifs de la participation communale aux travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public à St Martin du Parc que le SIEGE a réalisé en 2020 :

- en section d'investissement : **3 583.33 €**

- en section de fonctionnement : **7 500.00 €**

#### Défense incendie Hameau de St Martin du Parc

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le hameau de St Martin n'est pas équipé en défense incendie et le projet de restauration, au hameau de Saint Martin, des granges du Monastère Sainte Françoise Romaine destinées à être transformées en logements impose la nécessité de prévoir une défense incendie normalisées dans les conditions techniques réglementaires. Actuellement, compte tenu d'un réseau de distribution d'eau potable d'une capacité technique insuffisante pour l'équiper de bornes à incendie normalisées, le hameau de Saint Nicolas n'est donc pas doté d'une défense incendie réglementaire.

M. le Maire a soumis au conseil municipal une étude pour réaliser une réserve incendie enterrée pour tenir compte de l'environnement architectural et protégé du site d'une capacité de 30 mètres cubes qui pourra aussi être utilisée pour les maisons d'habitation environnantes. Après étude des devis, le conseil municipal a accepté un devis de 15 130,20€ TTC pour cette réserve et chargé M. le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021.

#### Projet d'isolation thermique, acoustique et phonique du bureau du secrétariat de la mairie

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal a accepté le projet de réaliser l'isolation thermique, acoustique et phonique du secrétariat de la mairie pour un montant de 1 685€

#### Projet de columbarium et de jardin du souvenir au cimetière

Le conseil municipal a accepté la proposition de M. le Maire de procéder à la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière au vu des demandes croissantes de ce mode d'inhumation.

Montant des travaux : 26 384,52€ TTC

Une subvention doit être sollicitée au titre de la DETR



#### Désignation des représentants du conseil au sein du comité de pilotage (COFIL) Natura 2000

M. le Maire a rappelé au conseil municipal que le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer les conditions d'existence à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe

Le conseil municipal a désigné pour le représenter au sein du Comité de Pilotage (COFIL) Natura 2000 :

Délégué titulaire : Pascal FINET

Délégué suppléant : Mickaël THONNEL

#### REUNION DU 9 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FINET Pascal, Maire.

Etaient présents : MM. FINET, BRETHEAU, COUY, GAUTIER, FALCE, THONNEL, Mmes BRUNY, GEOFFRION, HUGUET-HERMENAULT et LABOIS

Absente excusée : Mme DECONNINCK

Mme LABOIS a été désignée secrétaire de séance.

#### Vote du compte de gestion de la trésorerie et du compte administratif communal 2020

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion 2020 de la trésorerie et le compte administratif 2020 qui laissent apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

➤ Dépenses :	<b>220 350,21 €</b>
➤ Recettes :	<b>473 574,31 €</b>
➤ Excédent de clôture :	<b>253 224,10 €</b>

Section d'investissement :

➤ Dépenses :	<b>197 856,60 €</b>
➤ Recettes :	<b>22 479,48 €</b>
➤ Déficit de clôture :	<b>175 377,12 €</b>

### **Affectation des résultats 2020**

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal au vu des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 de :

- la section de fonctionnement : **253 224,10 €**
  - la section d'investissement : **- 175 377,12 €**
  - L'excédent des restes à réaliser 2020 **35 155,00 €**
- décide l'affectation des résultats de la section de fonctionnement 2020 de la façon suivante :
- affectation en réserve R 1068= **140 222,12 €**
  - 
  - report en fonctionnement R 002= **113 001,98 €**

### **Vote du budget primitif 2021**

Le conseil municipal a adopté le projet de budget primitif 2021 qui s'équilibre aux sommes suivantes en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : **386 179,00€**
- section d'investissement : **327 113,00€**

### **Vote des taux d'imposition 2021**

A partir de 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Vous pourrez constater que le taux de la TFPB est nettement supérieur au taux 2020 mais la part du département (20,24) transférée aux communes n'apparaîtra plus sur les feuilles d'imposition

Les taux votés après augmentation de 1% par le conseil municipal sont les suivants :

- taxe foncière (bâti) : part communale : 10.31 et part départementale 20.24 = **30,55**
- taxe foncière (non bâti) : **34,53**

### **Compte administratif 2020 et budget primitif 2021 du budget annexe de La Chambrie**

Ce budget annexe est destiné à traiter les opérations relatives au lotissement de La Chambrie, aucune opération tant en dépenses en recettes n'a été réalisées en 2020, le compte administratif est donc 0,00€.

Le budget primitif prévisionnel pour 2021 s'équilibre à la somme de : 37 000,00€.

### **Transfert des compétences PLUI et MOBILITE à l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN)**

Le conseil municipal :

- **a décidé** de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'urbanisme à l'Intercom Bernay Terres de Normandie,
- **a décidé** de refuser le transfert automatique à l'Intercom Bernay Terres de Normandie de la compétence Plan Local d'urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu afin de conserver cette compétence à l'échelle communale
- **a renoncé** à la compétence organisation de la mobilité de la commune,
- **a validé** le transfert de celle-ci à l'Intercom Bernay Terres de Normandie,
- **a autorisé** le Maire à signer tout document relatif à ce transfert.
- 

### **Covid-19 : informations de la Délégation ministérielle du Numérique en Santé (DNS)**

Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site [www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr](http://www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr) dans le cadre de sa stratégie "Tester, Alerter, Protéger" de lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Ce site s'adresse à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires.

N'hésitez pas à répondre à quelques questions pour obtenir des réponses adaptées à votre situation en toute discrétion et sécurité.



### **Fleurissement : appel aux volontaires !!!!**

Le conseil municipal remercie les habitants qui ont participé activement à l'action « Vallée des Jonquilles ». Parions que vous serez encore plus nombreux l'année prochaine et que les oignons plantés en 2021 vont se multiplier.

Le 25 mai prochain, les fleurs annuelles vont nous être livrées et nous invitons toutes les personnes de bonne volonté à nous rejoindre pour une journée de plantation en appui aux bénévoles, élus et agents communaux. Une bonne occasion de nous retrouver pour un moment d'entraide dans la bonne humeur pour notre village.

Rendez-vous à la mairie à 8h00..

### **Site internet : [www.lebechellouin.fr](http://www.lebechellouin.fr)**

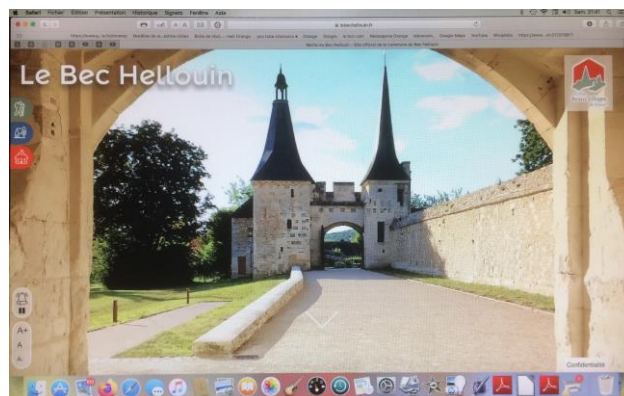
Le nouveau site de notre village a été mis en ligne fin mars. La société KREA3 de Pont-Audemer l'a conçu et une commission du conseil municipal l'a abondé tant en photos qu'en texte.

Vous y trouverez 3 rubriques : « Visiter Le Bec Hellouin », « vivre au Bec Hellouin et « La Mairie »

Contrairement aux deux précédents sites, nous pourrions le faire vivre au jour le jour par nos propres moyens et sans frais.

Vous y retrouverez un agenda, des informations sur l'histoire de notre village, des informations générales et d'actualité.

N'hésitez pas à le visiter et nous faire retour de vos observations.



### **Lutte contre les nuisances sonores**

Le bruit constitue une des principales causes de nuisances dans notre société. Il peut avoir des conséquences importantes sur la santé publique. C'est pourquoi, aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé.

Vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral qui réglemente les nuisances sonores sur le site de la préfecture de l'Eure : [www.eure.pref.gouv.fr](http://www.eure.pref.gouv.fr)

Au Bec, la mairie n'ayant jamais pris d'arrêté réglementant les activités bruyantes sur son territoire

effectuées par des particuliers, telle que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00

- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Les propriétaires d'animaux ou les personnes en ayant la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de **faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.**

En particulier, les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence. La mairie a reçu des doléances d'habitants ayant subi des nuisances concernant ces 2 articles, nous vous demandons d'être vigilant pour respecter la tranquillité de tous.

En cas d'abus constatés, nous nous verrons obligés de prendre un arrêté plus restrictif.

### Festival aquarelles du Bec

Du 26 juin au 4 juillet prochain se tiendra au Bec la 2<sup>ème</sup> édition du festival aquarelle.

30 artistes français et 2 artistes belges exposeront dans divers lieux du village et de l'abbaye.

15 d'entre eux dispenseront des cours.

Une artiste bec-hellouinaise va participer cette année en exposant et en organisant des stages, il s'agit de Christine Delaporte.

Son stage, « initiation à l'aquarelle pour les enfants » se tiendra le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet de 14 à 17h, la participation est de 40 euros.

Vous pouvez dès à présent vous rapprocher d'elle, en l'appelant au 06 28 59 06 74 si vous désirez des informations.

Pour les autres stages, un flyer sera distribué dans le village prochainement pour les inscriptions.

Compte-tenu de la multiplicité des lieux d'exposition, l'association organisatrice sollicite des bonnes-volontés pour surveiller les salles d'expositions. Les candidatures sont à déposer en mairie. Merci d'avance.



### **INFORMATIONS**

- **20 et 27 juin : élections régionales et cantonales** : Les élections régionales et cantonales se tiendront à la mairie, des indications précises et détaillées seront affichées pour l'organisation du vote dans le strict respect des gestes barrières. Nous vous conseillons de vous munir d'un stylo pour signer les listes d'émargement.

- **Vote par procuration** : **ATTENTION nouvelle procédure**, vous devez préalablement à votre déplacement en gendarmerie, remplir un imprimé sur internet. Voir le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr)

- **Concours des maisons fleuries 2021** : le bulletin d'inscription joint à ce bulletin est à retourner en mairie si vous souhaitez participer au concours 2021 avant le 15/06/2021.

### Services

Mairie : lundi : 14h à 16 h et vendredi : 16h à 19h (hors jours fériés) –

Tel 09 62 37 76 63 Courriel : [mairie-lebechellouin@orange.fr](mailto:mairie-lebechellouin@orange.fr)

### Agenda

Elections : 20 et 27 juin

Festival aquarelle : 26 juin au 4 juillet

Foire à tout : 11 juillet